



**RETURN OFFERS TO:  
RETOURNER LES OFFRES A:**

Offer Receiving/Réception d'offres:  
ATL\_Procurement@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries:

THIS DOCUMENT CONTAINS A  
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE  
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE  
SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet</b> Services d'entretien général Zone de peuplement du Nunatsiavut au Labrador		<b>Date</b> 05 mars 2024
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M1000-4-0264		
<b>Amendment No. - N° de la modification</b> 001	<b>Amendment Date – Date de la modification</b> 14 mars 2024	
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b>	14 h 00	Atlantic Time Heure de l'Atlantique
<b>On / le :</b>	26 mars 2024	
<b>Delivery - Livraison</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Taxes - Taxes</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Duty - Droits</b> See herein - Voir aux présentes
<b>Destination of Goods and Services - Destinations des biens et services</b> See herein - Voir aux présentes		
<b>Instructions</b> See herein - Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à</b> <a href="mailto:Sandra.bremner@rcmp-grc.gc.ca">Sandra.bremner@rcmp-grc.gc.ca</a>		
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>	
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative - Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :</b>		
<b>Telephone No. - No. de téléphone</b>	<b>Email - Courriel</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	



## MODIFICATION 001

La modification 001 vise à répondre aux questions ci-dessous et réviser **L'ATTACHEMENT 1 À L'ANNEXE A – FORMULAIRE DES PRIX UNITAIRES**.

### QUESTION 1:

Concernant les frais de déplacement pour le contrat au Nunatsiavut, si l'entrepreneur retenu doit se déplacer de Goose Bay jusqu'à la région côtière par avion ou par traversier, y a-t-il un minimum d'heures d'intervention par tranche de travail?

### RÉPONSE 1:

Il n'y a pas de minimum d'heures.

### QUESTION 2:

Comment pouvons-nous intégrer les frais de déplacement dans le contrat si les projets individuels pourraient durer 16 heures ou 40 heures? Devrions-nous simplement faire de notre mieux pour estimer le nombre de vols nécessaires sur une période d'un an, et en tenir compte dans nos coûts de main d'œuvre? Votre estimation comprend 2 740 heures par année. S'agit-il de 10 projets potentiels ou de 50?

### RÉPONSE 2:

Veillez consulter **L'ATTACHEMENT 1 À L'ANNEXE A – FORMULAIRE DES PRIX UNITAIRES**.

### SUPPRIMER :

#### POC04 PROCÉDURES APPLICABLES AUX COMMANDES SUBSÉQUENTES

1. Les travaux seront commandés comme suit:
  - b. Pour chaque commande subséquente on fournira l'énoncé des travaux et l'offrant présentera une proposition au Représentant du Ministère conformément aux tarifs unitaires fixes établis dans l'offre à commandes. La proposition de l'offrant comprendra l'ensemble des travaux tel que spécifié incluant l'immobilisation, les sous-traitants, les matériaux, la main d'œuvre l'outillage, frais d'administration et de supervision incluant le(s) permis de construction selon les normes et règlements.

### INSÉRER:

#### POC04 PROCÉDURES APPLICABLES AUX COMMANDES SUBSÉQUENTES

1. Les travaux seront commandés comme suit:
  - b. Pour chaque commande subséquente on fournira l'énoncé des travaux et l'offrant présentera une proposition au Représentant du Ministère conformément aux tarifs unitaires fixes établis dans l'offre à commandes. La proposition de l'offrant comprendra l'ensemble des travaux tel que spécifié incluant l'immobilisation, les sous-traitants, les matériaux, la main d'œuvre l'outillage, frais d'administration et de supervision incluant le(s) permis de construction selon les normes et règlements, **et une estimation détaillée des frais de déplacement.**

### SUPPRIMER:

**ATTACHEMENT 1 À L'ANNEXE A – FORMULAIRE DES PRIX UNITAIRES**

### INSÉRER:

**ATTACHEMENT 1 À L'ANNEXE A – FORMULAIRE DES PRIX UNITAIRES (Revisée)**

**All other terms and conditions remain the same.**

**Les autres modalités restent les mêmes.**



## ATTACHEMENT 1 À L'ANNEXE A – FORMULAIRE DES PRIX UNITAIRES (Revisée)

REMARQUE POUR LES OFFRANTS : Le libellé de cette pièce jointe sera contractualisé dans l'offre à commande subséquente. Tout le contenu en lien avec l'appel d'offres sera supprimé et les clauses applicables seront contractualisées, au besoin.

### INSTRUCTIONS AUX OFFRANTS :

1. Le formulaire de proposition doit être rempli et soumis conformément à l'IG06 Présentation des offres.
2. LES OFFRANTS NE DOIVENT PAS MODIFIER LE PRÉSENT FORMULAIRE.
3. Les propositions de prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables.
4. Les propositions de prix seront évaluées en dollars canadiens.
5. Frais de déplacement autorisés pour le travail au besoin:
  - a) Il peut s'avérer nécessaire de se déplacer. Les déplacements seront remboursés conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte pour les entrepreneurs. Les exigences relatives au déplacement seront indiquées sur la commande subséquente au moment de l'adjudication. Le point de départ pour tous les déplacements est le lieu de travail et non le site ou le domicile de l'offrant.
  - b) L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux à livrer ou à fournir au-delà d'un rayon de 100 km au moyen d'un véhicule personnel (100 km aller simple et non aller-retour), au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.
  - c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement qui pourraient devoir être engagés par l'entrepreneur pour toute réinstallation des ressources nécessaires pour satisfaire à ses obligations contractuelles.
  - d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable du projet et doit être inclus dans la proposition comme indiqué dans les Procédures applicables aux commandes subséquentes, PO04.
  - e) Concernant les travaux effectués hors d'un rayon de 100 km : l'entrepreneur sera remboursé pour le temps de déplacement autorisé qu'il a raisonnablement et convenablement engagé dans l'exécution des travaux, à un taux de à 50% du taux horaire d'un manoeuvre général, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou la marge bénéficiaire.
  - f) Les frais de déplacement autorisés seront payés sur présentation d'un état détaillé appuyé par des reçus. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.
6. Les prix unitaires proposés régissent le calcul du montant du *prix total évalué*. Toute erreur de calcul dans cette pièce jointe sera corrigée par le Canada.
7. \*La quantité estimative (en heures) de la colonne b) des tableaux d'établissement des prix ne sert qu'aux fins d'évaluation.
8. Le tableau d'établissement des prix dans la présente offre à commandes n'inclut pas les colonnes b), les colonnes du prix calculé ou les lignes de sous-total.



**TABLEAU 1: Offre à Commandes Prix pour la première année**  
**Heures de travail, y compris le temps de déplacement et toutes les dépenses connexes**

**Tableau 1.A [T1A]:**

PENDANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h)

Description	Unité de distribution	Prix par heure (a)	Quantité estimée (heures) (b)	Prix calculé (a) x (b)
Charpentier	Heure	\$	900	\$
Plombier	Heure	\$	150	\$
Électricien	Heure	\$	250	\$
Mécanicien/CVCA	Heure	\$	300	\$
Ouvrier non qualifié	Heure	\$	140	\$
Peintre/finisseur de panneaux muraux secs	Heure	\$	1,000	\$
Déplacements autorisé*	Heure	\$	500	\$
Tous les produits et tous les matériaux doivent être facturés au prix du gros de contracteur et comprendre 10 % de marge bénéficiaire brute.	Indemnité	10%	S.O.	S.O.
<b>SOUS-TOTAL [T1A] Hors taxe applicable</b>				_____ \$

\* Le taux horaire pour les déplacements autorisés est de 50 % du taux horaire d'un manoeuvre général.

**Tableau 1.B [T1B]:**

EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (y compris toute la journée le samedi et le dimanche)

Description	Unité de distribution	Prix par heure (a)	Quantité estimée (heures) (b)	Prix calculé (a) x (b)
Charpentier	Heure	\$	150	\$
Plombier	Heure	\$	50	\$
Électricien	Heure	\$	50	\$
Mécanicien/CVCA	Heure	\$	50	\$
Ouvrier non qualifié	Heure	\$	40	\$
Peintre/finisseur de panneaux muraux secs	Heure	\$	150	\$
Tous les produits et tous les matériaux doivent être facturés au prix du gros de contracteur et comprendre 10 % de marge bénéficiaire brute.	Indemnité	10%	S.O.	S.O.
<b>SOUS-TOTAL [T1B] Hors taxe applicable</b>				_____ \$



**TABLE 2: Offre à Commandes Prix pour l'année d'option 1**  
**Heures de travail, y compris le temps de déplacement et toutes les dépenses connexes**

**Tableau 2.A [T2A]:**

PENDANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h)

Description	Unité de distribution	Prix par heure (a)	Quantité estimée (heures) (b)	Prix calculé (a) x (b)
Charpentier	Heure	\$	900	\$
Plombier	Heure	\$	150	\$
Électricien	Heure	\$	250	\$
Mécanicien/CVCA	Heure	\$	300	\$
Ouvrier non qualifié	Heure	\$	140	\$
Peintre/finisseur de panneaux muraux secs	Heure	\$	1,000	\$
Déplacements autorisé*	Heure	\$	500	\$
Tous les produits et tous les matériaux doivent être facturés au prix du gros de contracteur et comprendre 10 % de marge bénéficiaire brute.	Indemnité	10%	S.O.	S.O.
<b>SOUS-TOTAL [T2A] Hors taxe applicable</b>				<b>\$</b>

\* Le taux horaire pour les déplacements autorisés est de 50 % du taux horaire d'un manoeuvre général.

**Tableau 2.B [T2B]:**

EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (y compris toute la journée le samedi et le dimanche)

Description	Unité de distribution	Prix par heure (a)	Quantité estimée (heures) (b)	Prix calculé (a) x (b)
Charpentier	Heure	\$	150	\$
Plombier	Heure	\$	50	\$
Électricien	Heure	\$	50	\$
Mécanicien/CVCA	Heure	\$	50	\$
Ouvrier non qualifié	Heure	\$	40	\$
Peintre/finisseur de panneaux muraux secs	Heure	\$	150	\$
Tous les produits et tous les matériaux doivent être facturés au prix du gros de contracteur et comprendre 10 % de marge bénéficiaire brute.	Indemnité	10%	S.O.	S.O.
<b>SOUS-TOTAL [T2B] Hors taxe applicable</b>				<b>\$</b>



**TABLE 3: Offre à Commandes Prix pour l'année d'option 2**  
**Heures de travail, y compris le temps de déplacement et toutes les dépenses connexes**

**Tableau 3.A [T3A]:**

PENDANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h)

Description	Unité de distribution	Prix par heure (a)	Quantité estimée (heures) (b)	Prix calculé (a) x (b)
Charpentier	Heure	\$	900	\$
Plombier	Heure	\$	150	\$
Électricien	Heure	\$	250	\$
Mécanicien/CVCA	Heure	\$	300	\$
Ouvrier non qualifié	Heure	\$	140	\$
Peintre/finisseur de panneaux muraux secs	Heure	\$	1,000	\$
Déplacements autorisé*	Heure	\$	500	\$
Tous les produits et tous les matériaux doivent être facturés au prix du gros de contracteur et comprendre 10 % de marge bénéficiaire brute.	Indemnité	10%	S.O.	S.O.
<b>SOUS-TOTAL [T3A] Hors taxe applicable</b>				\$

\* Le taux horaire pour les déplacements autorisés est de 50 % du taux horaire d'un manoeuvre général.

**Tableau 3.B [T3B]:**

EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (y compris toute la journée le samedi et le dimanche)

Description	Unité de distribution	Prix par heure (a)	Quantité estimée (heures) (b)	Prix calculé (a) x (b)
Charpentier	Heure	\$	150	\$
Plombier	Heure	\$	50	\$
Électricien	Heure	\$	50	\$
Mécanicien/CVCA	Heure	\$	50	\$
Ouvrier non qualifié	Heure	\$	40	\$
Peintre/finisseur de panneaux muraux secs	Heure	\$	150	\$
Tous les produits et tous les matériaux doivent être facturés au prix du gros de contracteur et comprendre 10 % de marge bénéficiaire brute.	Indemnité	10%	S.O.	S.O.
<b>SOUS-TOTAL [T3B] Hors taxe applicable</b>				\$

<b>RIX TOTAL ÉVALUÉ [T1A+T1B+ T2A+T2B+ T3A+T3B] Hors taxe applicable</b>	\$
--	----